

COMPTE-RENDU du COMITE DIRECTEUR DU COREG DE NORMANDIE

Date : le 17/01/2017.

Lieu : Lisieux (14) au local du club du VC Lexovien.

Présents : François BEAUDOUIN, Hervé DEHAIS, Huguette DUTEIL, Tristan DUTERTRE, Chantal GAUMER, Philippe HAUREE, Gilbert LE CLECH, Patrice LEGAL, André LENOBLE, Michel LINDET, Dominique ROUSSEL, Yvon SOULET.

Invités : Luc GRANTE (président du CoDep 50), Roger LOUVET (président du CoDep 14), Fabrice PIGNET (président du CoDep 27), Jean-Claude Guyomarch' (secrétaire-adjoint du VC Lisieux).

Absent excusé : Claude ROBILLARD (qui a donné pouvoir à Patrice).

Horaires : 19h00 - 23h00.

Ordre du jour :

- Election des membres du bureau,
- Compte-rendu de la précédente réunion,
- Ouverture du compte-chèques,
- Les commissions,
- La formation,
- Les jeunes,
- Le guide,
- Questions diverses.

François remercie le club de Lisieux pour son accueil et souhaite une bonne année à chacun.

1^{er} point : Election des membres du bureau :

François propose de commencer par compléter le bureau : faut-il un ou plusieurs vice-présidents ? un par département ?

➡ Après discussion, il est décidé d'en élire un par ex-ligue.

André et Gilbert sont candidats. Ils sont élus à l'unanimité.

2^{ème} point : Le compte-rendu de la précédente réunion.

Il est validé à l'unanimité.

Que faisons-nous de celui-ci ? Le communiquons-nous aux clubs ? Si oui, sous quelle forme ? Comment ?

En ce qui concerne l'ex-ligue de Basse-Normandie, les informations transitaient par les CoDeps qui diffusaient aux clubs.

Sachant qu'il n'y a pas de système hiérarchique entre les différentes instances, que le club est au centre d'un triangle, comité départemental, comité régional et fédération, il peut paraître logique que les informations soient directement transmises aux clubs.

(François précise alors son mode de fonctionnement : à partir du moment où une proposition est faite par un membre, cette dernière est mise en délibération et n'est pas rejetée d'emblée :

chacun s'exprime puis une décision collégiale est prise.)

En l'occurrence, il est décidé que le CoReg le transmettra directement aux clubs.

➡ C'est qui Chantal l'enverra sous la forme actuelle à tous les clubs ainsi qu'aux cinq CoDeps.

3^{ème} point : L'ouverture du compte-chèques.

Depuis la dernière réunion, François a fait la déclaration du CoReg auprès de la préfecture, le numéro INSEE a été reçu, ce qui va permettre à Patrice d'ouvrir un compte demain 18 janvier au CIC.

Sur ce compte vont être virés les soldes des deux ex-ligues : pour l'ex-Basse-Normandie 40 372 € (le solde du compte-chèques à ce jour mais Alain Granjon, le trésorier, a précisé qu'il lui restait encore quelques sommes attribuées aux jeunes à débiter) auxquels s'ajouteront 1 200 € qui sont le produit de la vente de la remorque, des vélos et du matériel BER à Flers Agglo ; pour l'ex-Haute-Normandie environ 5 000 €.

Cela devrait représenter aux alentours de 45 000 € pour démarrer.

Pour rappel, aucune des deux ligues n'avaient d'investissement ni d'amortissement.

4^{ème} point : Les commissions.

François propose d'établir la liste des commissions.

- Sécurité/Santé,
- Finances,
- Communication,
- Formation,
- VTT,
- Evénements/Tourisme,
- Accueil tout public (féminines, handicapés ou pathologies diverses...),
- Jeunes.

Cela représente beaucoup de commissions. Gilbert rappelle que l'article 25 du règlement intérieur dit ceci : « Chaque commission est composée de cinq membres ou plus, dont au moins un membre du comité directeur ». Cela veut dire qu'une commission doit être composée de membres issus des CoDeps, des clubs plus un membre au moins du CoReg (qui sera le responsable). Les membres ne sont pas forcément des élus. Ils sont issus des CoDeps ou des clubs.

Est-ce que toutes les commissions énumérées sont indispensables ? Est-il indispensable d'avoir, par exemple, une commission VTT ?

Dans l'ex-ligue de Basse-Normandie, cette commission venait en soutien aux manifestations à label ou organisées par les CoDeps. Cette pratique s'est dégradée parce qu'au niveau de la fédé, il ne se passait pratiquement plus rien. Cependant, Patrice précise que c'est Claude qui va reprendre cette partie à la FFCT et qu'il aura à voir dans ses missions les bases VTT mais aussi les villes et territoires vélo touristiques, les manifestations à label et il ne faudra pas oublier d'intégrer la pratique du Gravel (nouvelle pratique du vélo tout terrain avec un vélo de route adapté et qui semble être l'avenir).

Patrice propose de parler de sphères :

- Une sphère administrative et financière,
- Une sphère tourisme et communication,
- Une sphère formation,
- Une sphère accueil tout public.

Cette idée séduit la majorité. Patrice ajoute même que (sans vouloir revenir sur les décisions prises), nous aurions pu imaginer qu'il y ait un vice-président par sphère qui serait responsable de celle-ci. Sans remettre en cause ce qui a été discuté au 1^{er} point, cela sera peut-être à revoir ultérieurement !

En tout cas, l'idée des sphères permettrait de regrouper les forces et d'avoir des groupes de travail inter comité à quatre ou cinq ce qui permet lors des réunions du comité directeur de faire valider les décisions prises par les sphères.

➡ La notion des sphères est validée.

Ainsi, nous instituons quatre sphères :

- 1) La sphère administrative et financière avec Chantal (le pilote), Patrice, Michel
 - les finances,
 - le secrétariat,
 - les récompenses...
- 2) La sphère tourisme et communication avec Patrice (le pilote), Chantal, Gilbert, Hervé et Dominique.
 - les randonnées permanentes,
 - le guide,
 - le site,
 - le logo...
- 3) La sphère accueil toutes pratiques (nommée ainsi pour l'instant) avec Yvon (le pilote), Huguette, Tristan et André.
 - le vélo de route,
 - le VTT,
 - les jeunes
 - les féminines,
 - les handicapés,
 - le VAE,
 - le tandem...
- 4) La sphère formation avec Hervé (le pilote), Huguette, Philippe (qui souhaite s'occuper plus spécialement de la sécurité et de la mécanique et se déplacer sur les différentes formations en fonction des besoins), Michel et Claude (qui ne sera que membre apportant son savoir au service de cette sphère comme il l'a déjà fait par le passé et pas responsable même s'il l'est au niveau de la Fédération !).
 - la santé,
 - la sécurité...

François, en tant que président, anime et coordonne, il fait donc partie de toutes les sphères.

Revoir avec Claude s'il souhaite intégrer une autre sphère.

Maintenant que les sphères sont composées, à charge à chacune de se réunir avant la prochaine réunion de comité directeur pour faire des propositions et établir un projet. Ce sont les pilotes préfigurateurs qui vont organiser les réunions.

Le CoReg devra rapidement écrire son projet qui sera issu du projet de la fédération même si rien n'empêche de le rédiger avant que celui de la fédé ne paraisse fin mai.

5^{ème} point : La formation.

Hervé, Hugnette et Fabrice ont déjà des demandes. Il faut donc prévoir une politique commune :

- validation des formations par la mise en pratique sur le terrain avec l'aide des écoles cyclos ou non,
- dates,
- lieux,
- niveau de formation : CoDeps jusqu'à un certain niveau puis CoReg au-delà ?
- les répartitions de financement qui doivent être homogènes par département.

(Contrairement à ce qui se passait en Haute-Normandie, toutes les formations de la Basse-Normandie étaient prises en compte par la ligue pour des raisons de nombre de candidats.)

Hervé a tout le plan de formation, il ne reste plus qu'à l'adapter, le finaliser, l'actualiser...

La sphère et l'Équipe Technique Régionale (une fois constituée et mise en place) détermineront tous ces points lors d'une prochaine réunion.

Il faut que les CoDeps remontent les besoins en formation.

En ce qui concerne la formation PSC1, c'est à revoir car c'est normalement un prérequis pour accéder à certaines formations !

6^{ème} point : Les jeunes.

- Tristan a reçu des demandes de subvention pour des séjours organisés par des clubs : les clubs de Bagnoles, Flers et le Petit Quevilly.

Dans leur budget, les deux premiers ont prévu 3 € par le CoReg, 3 € par le CoDep et 3 € par le club selon le mode de fonctionnement de l'année passée.

Le club du Petit Quevilly demande quelle procédure suivre pour obtenir une aide de la fédération.

Cela fait partie de la promotion des jeunes qui serait organisé à la base VTT du Calvados.

Il faut que ce club présente un budget prévisionnel sachant que la fédération ne finance que les séjours d'au moins trois nuitées.

➡ La décision pour les clubs de Bagnoles et Flers est reportée à la prochaine réunion.

- Le 30 avril prochain, un critérium jeunes est organisé à la Sauvagère (61) par Vincent Roussel

(membre de la commission jeunes du CoDep 61).

Hervé (76), Fabrice (27), Frédéric (50) et ? (14) sont les responsables jeunes.

Est-ce que ce critérium se déroule sur une journée ? Y a-t-il une possibilité d'hébergement sur place ?

- La SNEJ (Semaine Nationale et Européenne des Jeunes) : Elle a lieu à Châtelleraut (86) du samedi 8 au dimanche 16 juillet 2017.

Tristan se rapproche de ceux qui l'ont déjà organisée sachant que Dominique avait établi un budget prévisionnel (pour la demande de subvention) se référant à ce qui se pratiquait avant.

10 € par jour et par jeune (à préciser dans le budget prévisionnel réel).

Ce sera un mode de fonctionnement à déterminer par la sphère puis par le comité directeur.

- Pouvons-nous affirmer aujourd'hui que les actions jeunes sont une priorité pour le CoReg ? C'est très intéressant d'avoir des jeunes.

Les délégués jeunes doivent se rapprocher de Tristan.

7^{ème} point : Le guide.

Merci au groupe de travail qui l'a réalisé : Chantal, Gilbert, Roger et Dominique.

C'est un véritable outil de communication qui s'adresse aussi bien aux licenciés qui y trouvent, entre autres, les manifestations auxquelles ils peuvent participer... et au tout public qui y trouve les informations générales sur le cyclotourisme.

Il sera disponible le 22 janvier et sera livré à chaque CoDep qui le distribuera.

Le guide revient à environ 1 €, 7 500 € les 8 000 exemplaires financés à 50% par le partenariat.

En ce qui concerne le règlement des encarts publicitaires, Patrice devra établir une facture pour les partenaires institutionnels qu'il leur enverra avec deux exemplaires du guide.

En ce qui concerne les partenaires privés, le règlement est fait dès la réservation de l'encart, Patrice leur enverra juste deux exemplaires du guide.

Chaque personne apportant un partenaire détermine à qui il donne son financement : CoDep ou CoReg.

Gilbert envoie un tableau récapitulatif des partenaires à Patrice, ce qui lui permettra de savoir quelle somme demander à chaque CoDep en fonction du nombre de guides donnés et du montant du partenariat apporté.

Pour le guide 2018, il serait souhaitable de le sortir pour l'assemblée générale du CoReg.

A voir pour les manifestations et les coordonnées des clubs si cela est réalisable.

A discuter en sphère communication.

8^{ème} point : Questions diverses.

- Patrice a rédigé des imprimés pour comptabiliser les heures de bénévolat (cela permet de le valoriser à 11 € de l'heure quelle que soit la fonction des personnes) ainsi que les notes de frais :

déplacement, hébergement, restauration.

Les chiffres retenus sont ceux de la fédération : 75 € maximum par nuit d'hôtel, 18 € maximum par repas, 0,30 € du kilomètre (décision prise lors de notre précédente réunion de comité directeur).

Un autre document sera créé pour le renoncement au remboursement des frais de déplacement (qui sera validé annuellement).

Il faut se rappeler que toutes les dépenses engagées devront être justifiées par les originaux (ou copies) des tickets, des notes...

Si des frais sont effectués, il sera nécessaire d'établir un bon à payer avec la mise en paiement de la facture.

Chacun regardera ces documents chez lui et en fera les observations nécessaires s'il y a lieu.

Si nous validons ces derniers, Patrice nous les enverra sous forme électronique. Il suffira à chacun de remplir une bonne fois pour toutes ses coordonnées et de remplir les colonnes ; les reports et calculs se feront automatiquement.

- Il faut se donner une règle pour les repas pris lors de notre réunion.

➡ Il est décidé qu'ils seront pris en charge par le CoReg à hauteur d'un montant de 10 € par personne présente ; le CoReg offre le repas à ceux qui nous reçoivent.

Michel propose de payer le repas de son épouse qui ne fait pas partie du comité et qui est toujours présente.

- En ce qui concerne les frais de 2016, c'est au trésorier des ex-ligues d'établir les documents nécessaires ; le CoReg n'est réellement en activité que depuis le 1^{er} janvier 2017 et les ex-ligues ont leurs comptes jusqu'au 31 décembre 2016.

Patrice nous distribue également le projet de budget 2017 qu'il a élaboré en faisant la synthèse des activités des deux ex-ligues qu'elles avaient réalisées en 2016.

Dans celui-ci figure une subvention CNDS de 7 000 € ne sachant pas qu'elles seront les directives de celui-ci et qui ne seront connues que fin février ainsi qu'une subvention de 10 000 € du Conseil Régional.

Pour rappel, trois projets ont été présentés au Conseil Régional :

- le développement de l'activité jeunes, route et VTT : montant du budget : 33 300 € avec une demande de subvention de 4 790 €,
- la formation : subvention demandée : 5 000 €,
- la promotion de la pratique : subvention demandée : 5 000 €.

- AG de Vernon : personne ne peut y aller.

- Communication : Lors de l'envoi d'un mail à tous, envoyer la réponse à François qui coordonne et fait la synthèse.

- Patrice va à la réunion organisée par la région et en fera le compte-rendu.

- Utiliser les timbres « vert » de préférence.

- Les rayons de la ligue de l'ex Haute-Normandie sont maintenus pour 2017. Patrice va donc

prendre une assurance.

Un groupe de travail est constitué pour créer une autre randonnée au départ de Caen.

Le CoReg valide cette décision.

- La Haute-Normandie organisait la journée de la randonnée (en septembre : 2^{ème} week-end), faut-il la poursuivre ?

La sphère tourisme/communication devra en discuter.

- DRDJSCS a édité un document intéressant sur les sports de nature en Normandie, faut-il le diffuser ? Comment ?

La sphère tourisme/communication devra en discuter.

- Le tour de Rouen à VTT est en projet. La métropole de Rouen est d'accord pour faire les parcours, réaliser le balisage et l'entretenir.

Une demande d'adhésion à la FFCT devrait être faite.

Il y aura une journée d'inauguration.

Dates des prochaines réunions :

- le mardi 21 mars à 19h00 à la Ferrière aux Etangs (61)

- le mardi 9 mai à 19h00 à Yvetot (76)

- le mardi 12 septembre à 19h00 à Pont-Audemer (27) ?

Assemblée générale le 18 novembre 2017 à Vernon (27) ?. André demande au club si cela est possible.

Après les modifications apportées au 4^{ème} point, § 2 et 3 suite aux remarques émises lors de la réunion de comité directeur du 21 mars 2017 :

le vélo de route et le VTT font partie de la sphère « Accueil toutes pratiques » et non de la sphère « Tourisme et Communication », ce compte-rendu est validé à la majorité.

signatures :

le Président : François BEAUDOUIN

la secrétaire : Chantal GAUMER